

Conditions Générales de Vente (CGV) – CorsicaTic

1. Objet – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute prestation de conseil IT, développement, intégration, infogérance, formation, ainsi qu'à la vente, location, installation et mise en service de matériels (IT, réseaux, télécoms, vidéo, IoT) et prestations associées (câblage, recette, maintenance, SAV). Elles prévalent sur tout document du Client sauf acceptation écrite de CorsicaTic.

2. Devis – Commandes – Priorité des documents

Les devis sont valables 30 jours (sauf mention contraire). La commande est formée par l'acceptation du devis (signature, accord électronique) et, le cas échéant, par l'encaissement d'un acompte. Priorité des documents : (1) devis et annexes (CPC/SLA, DPA RGPD, plan de projet), (2) CGV.

3. Prix – Révisions – Frais (indice Syntec)

Les prix sont en euros HT, TVA en sus. Frais possibles : déplacement/hébergement, livraison, consommables, éco-participation DEEE, ports & assurances, droits et taxes, licences logicielles.

Révision – contrats à exécution successive (maintenance/infogérance/SaaS) à la date de renouvellement :

$P_n = P_o \times (\text{IndiceSyntec}_n / \text{IndiceSyntec}_o)$, où P_o est le prix d'origine (ou dernière révision), IndiceSyntec_o l'indice Syntec du mois de signature/révision, IndiceSyntec_n l'indice du mois précédant le renouvellement. La révision s'applique à la hausse comme à la baisse, sans rétroactivité. En cas d'indisponibilité de l'indice, l'indice public le plus proche est substitué d'un commun accord.

4. Facturation – Paiement – Acomptes

B2B : échéance par défaut 30 jours nets date de facture (ou autre délai légalement conforme au devis). Pénalités de retard : taux refi BCE + 10 points ; indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € due de plein droit en B2B.

B2C : paiement comptant, sauf échéancier convenu.

Acompte : sauf mention contraire, 50 % à la commande sur projets/achats spécifiques/matériels ; solde avant livraison (ou à la mise en service si prévu). Prestations récurrentes au temps passé : facturation mensuelle échue.

5. TVA

CorsicaTic est assujetti à la TVA. Les factures mentionnent la TVA applicable sur les ventes de matériels et les prestations de services. Le Client professionnel communique, le cas échéant, un numéro de TVA intracom valide.

6. Exécution – Prérequis & coopération Client

Le Client fournit l'accès aux locaux/systèmes, les comptes nécessaires, un interlocuteur habilité et valide les livrables dans les délais. Les prérequis (droits administrateur, sauvegardes, versions logicielles, connexions Internet/énergie) sont à sa charge sauf devis contraire.

7. Délais – Force majeure

Les délais sont indicatifs. CorsicaTic n'est pas responsable des retards dus aux fournisseurs, pénuries, accès site, autorisations, ni en cas de force majeure (art. 1218 C. civ.).

8. Livraisons – Installations – Réception/recette

Matériels : livraison selon incoterm/devis ; pose selon devis. Recette fonctionnelle : à l'issue des travaux/prestations, une période de recette (par défaut 5 jours ouvrés) permet au Client de notifier par écrit les non-conformités. À défaut de réserves écrites dans ce délai, la prestation est réputée acceptée. Les évolutions hors périmètre font l'objet d'un avenant.

9. Conditions Particulières Contractuelles (CPC) – Maintenance & Support

Les détails de maintenance/support (plages horaires, objectifs de délais de rétablissement GTR, astreinte, exclusions) sont définis dans les CPC annexées. À défaut, s'appliquent les standards : heures ouvrées L-V 9:00-18:00 (Europe/Paris, hors fériés) ; canal officiel de ticket : support@corsicatik.fr (horodatage du ticket = départ des délais). Niveaux :

S1 (critique) – AR ≤ 2 h ouvrées ; début diag ≤ 4 h ; contournement visé ≤ 1 j ouvré.

S2 (majeur) – AR ≤ 4 h ; diag ≤ 8 h ; correction visée ≤ 5 j ouvrés.

S3 (mineur) – AR ≤ 1 j ouvré ; planification ≤ 10 j ouvrés.

Les objectifs supposent la coopération du Client ; les interventions sur site peuvent requérir des autorisations d'accès.

10. Propriété – Risques – Réserve de propriété – Licences

Les risques (perte/avarie) sont transférés à la remise au Client/transporteur. Les matériels restent propriété de CorsicaTic jusqu'au paiement intégral. Les codes sources/outils restent la propriété de CorsicaTic sauf cession écrite ; les livrables logiciels sont concédés sous licence d'utilisation non exclusive et non transférable pour les besoins internes du Client.

11. Qualité des prestations – Réclamations – Mise en demeure

Obligation de moyens. Les non-conformités doivent être notifiées par écrit au canal officiel (support@corsicatik.fr) dans les 5 jours ouvrés suivant la réception/recette, avec description précise (symptômes, captures, logs, contexte). Les mises en demeure sont adressées par LRAR ou remise en main propre contre décharge au siège. CorsicaTic corrige dans un délai raisonnable selon les CPC. Sont exclus : mauvais usage, altération par tiers, environnement non conforme.

12. Responsabilité – Limitation

Responsabilité limitée aux dommages directs prouvés, à hauteur du montant payé par le Client au titre de la commande concernée (ou, pour un contrat récurrent, au total des 6 derniers mois), à l'exclusion des pertes de données, manque à gagner, préjudice d'image, etc.

13. Données – Cybersécurité – RGPD

CorsicaTic est responsable de traitement pour sa gestion administrative et sous-traitant pour les données traitées pour le compte du Client. Une annexe « DPA » peut préciser instructions, sécurité (art. 32), confidentialité, sous-traitants, transferts, droits (art. 15-22), durée et fin. Le Client demeure responsable de la licéité de ses données et de leurs sauvegardes (sauf service contracté).

14. Propriété intellectuelle – Références

Sauf opposition écrite, CorsicaTic peut citer le Client comme référence (nom/logo, description générique). Les marques et contenus du Client lui appartiennent.

15. Non-sollicitation

Le Client s'interdit d'embaucher ou de faire travailler directement tout collaborateur/partenaire présenté sur le projet pendant 12 mois après la fin des prestations, sauf accord écrit (indemnité : 6 mois de la dernière rémunération brute HT concernée).

16. Rétractation consommateur (B2C)

Pour les consommateurs : droit de rétractation de 14 jours (contrats à distance/hors établissement). Exception : pas de rétractation si le service est pleinement exécuté avant la fin du délai avec accord exprès et renonciation. Voir « Annexe 1 – Formulaire type ».

17. Médiation de la consommation (B2C)

Le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Médiateur pressenti : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr .Plateforme européenne RLL : ec.europa.eu/consumers/odr

18. Résiliation

En cas d'inexécution grave non réparée sous 15 jours après mise en demeure, chaque partie peut résilier de plein droit. Restent dus : prestations réalisées, fournitures engagées, frais non récupérables.

19. Droit applicable – Juridiction

Droit français. B2B : tribunal compétent du siège de CorsicaTic. B2C : compétence conformément au droit de la consommation.

20. Divers – Version applicable

Nullité partielle sans effet sur le reste. Aucune renonciation tacite. Les CGV peuvent être mises à jour ; la version applicable est celle en vigueur à la date du devis/commande.